ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Lundi 27 novembre 1899 (7 Frimaire, An 108 de la République), 331e jour de l'année, 60e jour de l'automne. Lever du soleil, 7 h. 28; coucher, 4 h. 07.

MAIRIE. — Le Maire ou l'un des Adjoints reçoit à l'Hôtel-de-Ville, de 3 à 5 heures.

BAINS MUNICIPAUX, rue de Rome. — Bains depuis 0 fr. 20 jusqu'à 1 fr. 25.

LABORATOIRES MUNICIPAUX. — A l'ancien Collège. Ouvert tous les jours, pour les analyses. S'adresser au secrétariat de la Mairie.

BIBLIOTHÈQUES, COLLECTIONS D'ÉCHANTILLONS ET DESSINS ARTISTIQUES. — A l'École nationale des Arts industriels, rue de l'Ermitage, 5, ouverte de 9 h. à 9 h. du soir.

La Coopérative « La Paix » a vendu près de deux millions de pains en une année. La vogue de cette Société ouvrière s'explique ainsi : elle vend des marchandises de toute première qualité et elle distribue des bénéfices importants à ses membres.

LE JÉSUITE MOTTE

Le *Peuple* qui est à Lille, l'organe du tout petit groupe qui s'intitule démocrate-chrétien, publiait dans son dernier numéro la note que voici :

« Les journaux anticollectivistes ont reproduit et commenté le discours de M. Eugène Motte à la Chambre des Députés.

On applaudissait la façon dont M. Motte avait condamné la politique de M. Waldeck-Rousseau.

Le jour même, les journaux annonçaient que M. Motte avait voté contre le ministère — ça paraissait logique.

L'*Officiel* nous donne M. Motte comme s'étant abstenu.

Cette abstention n'est pas logique ! Mirman avait agi de la même façon lors de la formation de ce trop célèbre ministère.

Nous avons vainement cherché dans les journaux une explication sur cette conduite étrange de M. Motte.

Un franc-maçon déclarait un jour, dans une tenue de loge, *qu'il fallait que les députés aient un fil à la patte.*

M. Motte a-t-il un fil au pied ?

Quel est ce fil ?

Nous le demandons à tous les journaux en général et à M. Motte en particulier. »

Nous pouvons prédire au « Peuple » qu'il attendra longtemps la réponse de M. Motte, mais puisqu'en même temps l'organe démocrate-chrétien s'adresse aux autres journaux, il nous est facile de lui répondre que c'est son étonnement à lui, « Peuple, » qui nous étonne.

Est-ce donc d'aujourd'hui qu'il sait que M. Motte joue double jeu ? Un journal parisien, qui, avant le « Peuple, » avait remarqué l'attitude bizarre et louche du député de la calotte roubaisienne, disait être prêt à fournir les preuves de ce double jeu.

Aussi bien, sont-elles connues par d'autres encore, et si nous pourrions raconter l'histoire d'un député qui, à Paris, fait le beau et le gracieux, devant ceux qu'il injurie à Roubaix, — et auprès de qui, il faut le dire bien vite, il ne recueille plus que dédain parfait.

Homme des jésuites, M. Motte se conduit en jésuite.

G. L.

PETIT RUBAN

On raconte dans des milieux... mettons artistiques de Roubaix, qu'un de nos meilleurs, de nos plus ardents, de nos plus fougueux, de nos plus valeureux réactionnaires ferait faire, en ce moment, de très pressantes, très humbles, très humiliées démarches auprès des ministres composant le cabinet des Renégats (style Motte et Chatteleyn).

Notre ardent défenseur du trône et de l'autel voudrait bien voir fleurir les palmes académiques à la boutonnière de sa jaquette ; de là l'agitation de ses amis.

Comme, d'une part, ce personnage est riche ; que d'autre part, il est plutôt en froid avec la grammaire ; qu'enfin il est réactionnaire, il est à prévoir que la Préfecture du Nord ne négligera rien pour lui permettre d'arriver à ses fins.

Mais solliciter un bout de ruban du cabinet Waldeck-Millerand... ah ! fi, MM de l'U. S. et P... à quoi pensez-vous donc ?

L'EXPLOITATION DE L'ENFANCE

Notre récent article sur l'exploitation de l'enfance par les Bonnes sœurs de la région qui chaque jour « font preuve d'un dévouement au-dessus de tout éloge » n'a pas eu le don de plaire au journal de la maison de commerce St-Antoine de Padoue et Cie.

Nos réflexions, — plutôt bêtes que méchantes (merci) ne sauraient atteindre les dévouées sœurs. Qui en a jamais douté ?

En occupant des enfants avant l'âge prescrit légalement l'organe clérical prétend que les directrices d'ouvroirs rendent service aux parents ; cette conclusion est tellement cynique qu'il nous faut nous y arrêter.

Alors d'après la benoîte *Croix* c'est rendre service que d'empêcher l'enfant de bénéficier de l'instruction primaire ; c'est rendre service que d'imposer un travail manuel à ce petit être dont la constitution est malingre et le corps non formé. Combien ils sont ironiques ces tartufes !

Quant à l'insinuation que ce triste journal lance contre nous, il faut être d'une rédaction où il y a des mouchard (voir procès du Progrès du Nord-Rolland) pour se servir d'arguments d'une provenance aussi vile que celle à laquelle il puise ses renseignements.

Et ensuite, en admettant que le fait avancé soit vrai ; (ce qui est faux), — M. l'Inspecteur du travail n'a rien à voir chez nous, la loi ne réglementant pas le travail commercial.

Nous étions jeudi à l'audience et nous avons eu beau écarquiller les yeux, nous n'avons point vu M. l'inspecteur du Travail, ainsi que le dit mensongèrement le journal au crucifix ; il n'a donc eu aucune surprise à éprouver, étant absent pendant l'audience.

Mais, dans les traditions de la maison, il est bien porté de mentir, et la conscience de tous ces Loyola est douée d'une telle élasticité, que la honte d'un mensonge ou d'une mauvaise action ne les touche jamais.

En résumé, M. l'inspecteur du travail a fait son devoir, et comme la *Croix* se fâche, c'est la preuve que ce fonctionnaire a justement reconnu que la loi était violée par les bonnes sœurs.

On s'en doutait depuis longtemps.

Fête dans l'enseignement. — Samedi soir, tout le personnel enseignant de la circonscription de Roubaix-Tourcoing se trouvait réuni dans la salle de la Brasserie Universelle à l'occasion de la fête annuelle des orphéons des instituteurs et des institutrices de la circonscription.

M. Bourbon, présidait cette fête charmante qui a obtenu grand succès.

On y a applaudi Mmes Delhaye et Liesse, MM. Quinchon, Bulté, Caria, Dubois, Delhaye, Hel, à qui l'on doit la réussite d'un très joli concert.

Pour clore cette fête de famille, un bal des plus animés, s'est prolongé jusque vers une heure du matin.

Abandon de voiture. — Jean L. et Raymond V... cochers de place, ont abandonné leur voiture sur la Grande-Place, contravention leur a été dressée.

Les ivrognes. — Samedi, vers 7 h. 1/2 du matin, le nommé Jules S..., âgé de 30 ans, demeurant à Loubain, étant en état d'ivresse, s'était couché sur la voie publique, il a été écroué au poste.

— Gustave D..., âgé de 51 ans, a été l'objet d'une contravention, pour ivresse manifeste.

Bris d'objets mobiliers. — Louis D..., domicilié à Hérinnes (Belgique), se trouvait samedi matin, vers huit heures, en état d'ivresse place de la Gare.

Il a brisé divers objets mobiliers au café de l'Hôtel du Nord.

La police a conduit au poste le malfaisant pochard.

La guerre aux toutous. — La fourrière a capturé hier 3 chiens ; une contravention a été dressée à un propriétaire

Tapage injurieux. — François D..., âgé de 26 ans, a été l'objet d'une contravention pour tapage injurieux, rue Meyerbeer.

Cabarets ouverts après l'heure. — Jules D..., rue de Soubise, et D..., rue Inkermann, ont été l'objet d'une contravention pour fermeture tardive de leur estaminet.

Les rentes des travailleurs. — Le 24 novembre, un accident de travail est survenu chez Delannoy-Destombe, quai du Sartel.

Le nommé Fourlinnie Jules, tisserand, âgé de 30 ans, demeurant rue de la Conférence, 76, s'est coupé le pouce par un crochet de son métier.

Le docteur Picquet a déclaré 8 jours d'incapacité de travail.

— Un accident de travail est survenu le 24 novembre chez Vve Gaydet et fils, rue Boucher de Perthes.

Le nommé Petit Charles, magasinier, âgé de 42 ans, demeurant rue des Villas au Blanc Seau, s'est contusionné les muscles de l'abdomen en levant une botte de laines.

Le docteur Lepers a déclaré 8 jours d'incapacité de travail.

— Le 24 novembre, un accident de travail s'est produit chez Motte-Bossut fils, boulevard Gambetta, 60.

Le nommé Isebart Léopold, âgé de 45 ans, fileur, demeurant rue des Filatures, 2, en se baissant a reçu une barre de fer dans l'œil ! il en est résulté une hernie de l'œil consécutive à un traumatisme.

Le docteur Delcœuillerie a déclaré 1 mois d'incapacité de travail.

— Le 23 novembre un accident est survenu chez Alfred Motte, frères, rue des Longues-Haies.

Le nommé Tack Modeste, profession empaqueteur, âgé de 35 ans, demeurant rue de la Perche, impasse du Sud, 6, s'est fait un effort au tendon du poignet pendant le cours de son travail.

Le docteur Godefroy a déclaré 10 à 15 jours d'incapacité de travail.

— Un accident est survenu le 23 novembre chez M. Meyer et Bocquillon, rue de Sébastopol, 28.

Le nommé Dewailly Charles, mécanicien, 22 ans, demeurant rue de la Tortue 8, a reçu un éclat de fonte dans l'œil.

Le docteur Lepers a déclaré quelques jours de repos.

— Le 24 novembre, un accident de travail s'est produit chez veuve Gaydet et fils, teinturiers, rue Boucher-de-Perthes.

Le nommé Rouvillain Louis, échantillonneur, âgé de 18 ans, demeurant boulevard Lacordaire, a eu les extrémités de l'annulaire et du médius droit, écrasées entre les gils en passant un échantillon ; il en est résulté des plaies contuses.

Le docteur Lepers a déclaré 15 jours d'incapacité de travail.

— Un accident de travail est survenu dans une maison en construction, rue de la Basse Masure, le 23 novembre.

Le nommé Lantoine Hector, profession manœuvre, âgé de 38 ans, demeurant rue du Tilleul, travaillant pour M. Pierre Merchez, entrepreneur, boulevard de Belfort, s'est fait un effort aux reins en déversant un bac de mortier.

Le docteur Lepers a déclaré 8 jours d'incapacité de travail.

ETAT CIVIL DE ROUBAIX

du 26 novembre 1899

NAISSANCES. — Hélène Bruyneel, boulevard Beaurepaire, 300. — Louis Lehoucq, rue du Fort, cour Vagnie, 6. — Eugène Dubar, rue de l'Epeule, cour Delobel, 12. — Suzanne Vanholme, rue de France, 151. — Odile Leveugle, rue de Flandre, 20. — René Chalo, rue de Jemmapes, cour Vroman, 1. — Blanche Verbeerst, rue de l'Epeule, cour Lampe, 20. — Georges Baleaen, rue Beaurewaert, cour Génard, 5.

PUBLICATIONS DE MARIAGES. — Louis Delaminck, 23 ans, journalier, rue Christophe-Colomb, 38, et Emma Heylesonne, 23 ans, soigneuse, rue et impasse Barbe d'Or. — Louis Denys, 27 ans, fileur, rue d'Alger, cour Abd-El-Kader, 2, et Céline Devettier, 18 ans, soigneuse, rue d'Alger, cour du Maréchal-Bugeaud, 6. — François Morelle, 27 ans, employé d'ouvroir, rue Charlemagne, 37, et Mathilde Wuylens, 22 ans, visiteuse, rue du Congrès, 38. — Fernand Duplouy, 27 ans, appréteur, à Pecq, et Maria Martiage, 21 ans, sans profession, rue Sainte-Thérèse, 64. — Jean-Baptiste Debuchi, 26 ans, employé de commerce, rue de Bavai, et Philomène De Jonghe, 22 ans, fleuriste, même rue, 86. — Gustave Delfosse, 27 ans, appréteur, rue Malplaquet, cour Faccon, et Maria Videbien, 19 ans, couturière, rue Lafontaine, 83. — Georges Lagneau, 26 ans, tourneur en fer, rue de Leuze, 3, et Marie Mathon, 22 ans, tisserande, rue Beaumarchais, 3. — Henri Massez, 24 ans, couvreur, rue Bernard, 51, et Laure Lefebvre, 22 ans, dévideuse, rue Bernard, 50.

Gustave Byttebier, 22 ans, chauffeur à Saint-Genois, et et Emma Jean, 22 ans, peigneuse, rue d'Avelghem, 157. — Auguste Debouvre, 41 ans, peintre, à Monseron, et Julie Vandamme, journalière, à Mouscron. — Georges Becle, 21 ans, dessinateur à Bruxelles, et Marie Clauss, 23 ans, tailleuse à Bruxelles. — Alphonse Pottiez, 26 ans, régleur, rue Beaumarchais, 30, et Maria Kohl, soigneuse, rue Longue-Chemise, cour Carette, 2. — Ferdinand De Boey, 25 ans, fumiste, rue de la Lys, 60, et Rosalie De Jonghe, 24 ans, fleuriste, rue de Bavai, 86. — Albert Roelandt, 24 ans, teinturier, rue Lafontaine, 75, et Philomène Van Oost, 25 ans, éplucheuse, rue Bernard, cour Bernard, 2. — Adam Jose, 21 ans, peigneur, rue de Flandre, 41, et Marie Desnoulet, 27 ans, ménagère, rue Milton, 7. — Victor Salingue, 26 ans, journalier à Lille, et Eugénie Devost, 18 ans, varouleuse à Lille.

DÉCÈS. — Jean Moutier, 24 ans, rue Fort, cour Desurmont, 11. — Alphonse Bek, 1 mois, rue de la Rondelle, 11. — Eléonore Corrégio, 2 ans, rue Franklin, 110, 2e cour Cornille, 8.

TOURCOING

Enfant renversé par une bicyclette. — Une fillette de cinq ans, Marthe Desettre, s'amusait avec plusieurs enfants, samedi, vers midi, au coin de la rue Clinquet, lorsqu'elle fut renversée par un cycliste qui marchait à toute vitesse.

La fillette fut relevée immédiatement par ses camarades, qui la reconduirent chez ses parents rue Clinquet; ces derniers constatèrent que l'enfant portait des égratignures à la tête et une contusion au côté droit.

Naturellement le cycliste a continué sa route sans s'inquiéter de sa victime.

A ce sujet, nous prions M. le commissaire central, de bien vouloir donner des ordres sévères, pour empêcher les cyclistes et chauffeurs, de traverser la ville à des allures aussi désordonnées, comme celle que nous avons pu constater dernièrement ; il y a à ce sujet, un arrêté préfectoral qui est formel.

Tamponné par le car. — Un camion de chez M. Deconinck, filateur, rue du Haze, passait samedi après-midi, vers 2 heures, rue de Tournai, lorsque, arrivé à la hauteur de l'église St-Christophe, il fût tamponné par le tramway électrique venant de la gare.

Sous la violence du choc, le cheval a été renversé : il s'est relevé aussitôt sans aucune blessure.

Les dégâts ont été purement matériels.

Saisie de viande. — Par ordre de l'inspecteur des denrées, 108 kilos de viande d'une vache atteinte de tuberculose, ont été saisis et enfouis au dépôt de fumier.

Les contraventions. — La police a dressé hier 9 contraventions, dont 7 pour violences légères et 2 pour ivresse.

Les rentes des travailleurs. — Le 25 novembre, un accident de travail est survenu chez Samyn Permandt, Agence de transport.

Le nommé Jules Poteau, conducteur, âgé de 30 ans, demeurant Hameau du Vert Pré, en déchargeant une caisse de marchandises de son camion, tomba et se fit une contusion à la partie supérieure du jarret droit.

Le docteur Catteau a déclaré 8 jours d'incapacité de travail.

— Le 25 novembre un accident de travail est survenu chez Geiger, fabricant de fuseau, rue Winoc-Choquel.

La nommée Madeleine Houpline, profession encroleuse, âgée de 22 ans, demeurant rue du Dahomey, a eu l'auriculaire gauche pris dans une pince de sa machine.

Le docteur Bernard a déclaré 7 à 8 jours d'incapacité de travail.

— Le 24 novembre, un accident de travail est survenu chez Grau et Ducoulombier, rue Winoc-Choquel.

Le nommé Louis Hanison, profession monteur, âgé de 24 ans, demeurant rue de Denain, 22.

Cet ouvrier travaillait chez Valentin Roussel, place Verte, un madrier se détachant de la toiture, lui est tombé sur la tête.

Le docteur Playoust a déclaré 8 à 10 jours de repos.

— Le 24 novembre, un accident de travail est survenu chez G. et P. Flipo, filateurs de coton, rue Winoc Chocquel, 190.

La nommée Augustine Débonnet, rattacheuse, âgée de 40 ans, demeurant rue Saint-Omer, 12, s'est fait prendre le médius droit par la baguette de son métier.

Le docteur J. Vanneufville a déclaré 15 jours d'incapacité de travail.

— Le 25 novembre, un accident est survenu chez Valentin Roussel et fils, fabricants de tissus, place Thiers.

Le nommé Toulier Edmond, âgé de 39 ans, encolleur, demeurant rue Milan, 34, à Roubaix a été brûlé à l'avant-bras gauche par de la colle chaude.

Le docteur Vanneufville a déclaré 8 jours d'incapacité de travail.

— Le 25 novembre, un accident est survenu chez Six, tisseur, boulevard Gambetta.

Le nommé Gillot Jules, profession tisserand, âgé de 32 ans, demeurant rue des Anges, cour Duhamel, à Roubaix, a été blessé à l'œil gauche par la navette qui s'est échappée de son métier.

Le docteur Cuisset a déclaré 8 jours d'incapacité de travail.

Les gosses qui fument. — Si les enfants qui fument doivent être mis à l'index cette année par le bon St-Nicolas, et privés de ses largesses, dame, celles-ci seront considérablement réduites.

C'est inouï le nombre de bambins, hauts comme une botte, qui vous croisent dans la rue et vous ont des airs impossibles, qui la cigarette aux lèvres, qui le cigare et même la pipe ! Nous croyons même que de tout ce petit monde, il en est peu qui échappent à la contagion du mauvais exemple.

En voyant cela, beaucoup se rappellent sans doute leur jeune âge, les cigarettes grillées en cachette, dans les endroits les plus déserts, derrière les portes, et quelles inquiétudes au moment de la rentrée à la maison, en songeant que la mère pourrait percevoir l'affreuse odeur de nicotine.

Maintenant, bah oui, on semble s'en moquer ; tous les petits sous s'en vont en fumée au nez et à la barbe de parents indifférents et coupables et il ne faut pas s'étonner d'entendre, — cela nous est arrivé, — un gamin d'une douzaine d'années, vous dire avec un sérieux : Papa et moi nous fumons les mêmes cigares ! » Ces parents-là mériteraient des verges.

Soirée pour la propagande socialiste. — Le groupe de la 10e section du Parti ouvrier organise pour dimanche prochain, 3 décembre une soirée au bénéfice de la propagande socialiste.

Cette soirée se fera à l'estaminet du Barbier Rouge, rue de la Chaussée, 14.

Les camarades seront sûrement nombreux pour y assister.

ETAT CIVIL DE TOURCOING

du 25 novembre 1899

NAISSANCES. — Georges Hequette, rue des Marmuzets. — Irène Vandermeersch, quai des Marmuzets. — Jeanne Ghers, rue d'Armentières, 6.

DÉCÈS. — Sophie Neyrinck, 7 mois, rue de Melbourne, 33.

Autour de Roubaix-Tourcoing

WATTRELOS

Arrestations pour fraude. — Les douaniers ont arrêté les nommés Auguste Minnaert, 22 ans, rattacheur et Henri Desvaele, 17 ans 1/2, teinturier, demeurant tous deux à Wattrelos, rue de Tourcoing, 100. Ils étaient porteurs de 6 kilos de café vert, valeur 18 francs.

Deux autres jeunes gens, Georges Lassuy, 17 ans, rattacheur, demeurant à Tourcoing, rue des Piats, cour St-Louis, 15, et Victor Minne, 16 ans, rattacheur, demeurant aussi à Tourcoing, ont été arrêtés porteurs de 22 kilos de café. Ils ont aussi été transférés à Lille.

CROIX

Incendie. — Hier, à 1 h. 1/2 après-midi, le sifflet d'alarme de l'usine Holden, appelait les pompiers de l'établissement à aller combattre l'incendie qu'on disait s'être déclaré à l'usine à gaz.

Le sinistre, heureusement, n'était pas si grave qu'on l'avait présumé ; c'était un amas de charbon d'environ 100 tonnes environ emmagasinées sous hangar qui brûlait lentement ; le foyer s'était déclaré vers le milieu du tas et dès 8 heures du matin dégageait une fumée épaisse.

Le personnel de l'usine actionnait la pompe à bras de l'établissement, mais en voyant l'inutilité de ses efforts, pourtant soutenus, le chef de fabrication, M. Plouvier, eut la sage inspiration de demander secours à la Holden's Fire Brigade, dont la réputation n'est plus à faire et que l'on trouve toujours prête à braver le danger.

Après quelques heures de travail le foyer d'incendie était éteint.

Les bâtiments ne sont presque pas atteints et les dégâts se bornent à quelques tonnes de charbon transformées en escarbilles.

Sapeurs-pompiers. — Hier, la commission spéciale s'est réunie à la Mairie, à 11 heures et a terminé, à la satisfaction de tous, la réorganisation du corps des sapeurs-pompiers. Ont été proposés comme officiers : capitaine, M. Flatel J.-B. ; lieutenant, M. Jovenaux Achille ; sous-lieutenant, M. Platel Jules.

Bibliothèques scolaires. — Les cinq écoles communales recevront prochainement des ouvrages de lecture pour les bibliothèques scolaires.

Les partisans de l'enseignement laïque peuvent voir par là que la municipalité ne néglige rien pour les écoles communales.

A Montparnasse. — Le citoyen Jean De Beir, cabaretier « Au Petit Ménage », rue Carnot, près du cimetière, dans le nouveau quartier dénommé Montparnasse, informe les camarades qui ont pris des numéros sur un vélocipède que ce vélo sera joué le dimanche 26 novembre courant, à 6 heures du soir.

Constructions nouvelles. — Sont autorisés à construire :

E. Delannoy, 2 chalets rue Verte ; André Coisne, 1 maison rue Makelerie ; Leclercq Mullier, 1 mur de clôture rue de Roubaix.

Rodeurs nocturnes. — Mme Desmet, épicière, rue de la Fontaine, se rend tous les jeudis à Audenarde, par le premier train du matin, pour faire ses achats de beurre.

Jeudi matin, vers cinq heures, une de ses filles, qui l'accompagnent toujours à la gare de Croix, sortait de la maison pour ouvrir les persiennes, lorsqu'elle aperçut dans un couloir banal attenant à la maison, deux individus, dont l'un était couché tout de son long, qui semblaient faire le guet.

Effrayée, elle appela sa mère et sa sœur et à l'arrivée de celle-ci les rodeurs prirent la fuite par les terrains en culture derrière les bâtiments.

On croit que ces individus attendaient le départ de Mme Desmet pour commettre un vol aussitôt la maison seule.

Chien enragé. — Depuis quelques jours le chien de M. Henri Dutilleul, cabaretier, à l'angle des rues de Thionville et du Progrès avait une attitude très suspecte.

Jeudi dans l'après-midi, son état semblant s'aggraver, le garde Marcel Rogé fut appelé pour l'abattre, ce qu'il fit à l'aide d'un fusil emprunté à un voisin.

Le chat de la maison aurait été mordu par l'animal furieux.

Le corps a été transporté à Roubaix aux fins d'autopsie.

Montre volée. — Un ouvrier du lavoir du peignage Holden a déclaré à M. le commissaire de police que pendant son travail on lui avait enlevé sa montre en argent, d'une valeur de 35 fr.

Etat-civil. — *Naissances.* — Meersschaert Georges-Félix rue Ogiers. — Hafroux Victor-Emile, rue Allumette. — Deleplanque Simonne, rue Hoche.

Mariages. — Théry Alphonse, 25 ans, apprêteur et Vanpachtenbeke Henriette-Marie, 28 ans. — Delannoy Gustave, 25 ans, cordonnier et Darthus Fidéline-Anna, 31 ans et demie, piqurière.

Décès. — Dubois Albertine-Joséphine, 90 ans, veuve de Napoléon-Joseph Grimonprez, rue Lavoisier, 30. — Huyghe Elise, 23 ans, Grande Rue, 99, célibataire.

MOUVAUX. — Ste-Cécile. — Comme les années précédentes notre société musicale l'Harmonie a fait sa traditionnelle sortie à l'occasion de la Ste-Cécile, elle est allée donner une sérénade aux principaux dignitaires de la société.

Après avoir été chez le président, M. Victor Vincent, maire, la société s'est rendue au son d'entraînants pas redoublés, chez M. Pierre Verbrugge, rue Jeanne d'Arc, lui rendre les mêmes honneurs.

La dislocation a eu lieu à dix heures, sur la Place, café de l'Harmonie, où les musiciens ont terminé joyeusement la soirée.

A propos d'une réunion de l'U. S. J. — Contrairement à ce que nous avions annoncé aucune réunion de l'Union sociale et jésuitique ne sera tenue à l'estaminet du Grand Parc, rue de Roubaix.

C'est à la suite de l'intervention de membres influents de la société chorale « La Mouvalloise » que cette détermination a été prise.

Pour l'œuvre de l'hospice. — Une quête faite à une soirée chantante donnée chez M. Victor Leleu, rue de Roubaix, a produit la somme de 7 fr. 15, qui a été affectée à l'œuvre de l'hospice.

Autorisation de quêter. — Dans une lettre adressée à M. Vincent, maire de Mouvaux, les grévistes ayant sollicité de ce dernier l'autorisation de quêter dans la dite commune, cette autorisation leur a été accordée.

Etat-civil. — *Mariage.* — Polydore Verleyen 24 ans, domestique demeurant à Wattrelos et Marie Bousquart, 23 ans, tisserande, rue de Roubaix.

Décès. — Carlier Elise, 50 ans 9 mois 14 j., rue Jeanne-d'Arc. — Picavet Pierre, 59 ans 11 mois 10 jours, la Place.

Mort-né. — Evariste Déjager, sexe féminin, rue Gambetta.

HEM. — Mouvement socialiste. — Samedi soir, la Ligue républicaine ouvrière « Le Réveil des Ruraux », s'est réunie au siège, chez le citoyen Henri Delrue, conseiller municipal, sous la présidence du citoyen Boussemart, le sympathique secrétaire du comité cantonal de Lannoy, du Parti ouvrier français.

Le citoyen Gauquié, conseiller municipal, délégué des groupes « Les Eclaireurs » et « La Fraternelle » assistait à la réunion.

La ligue aborde la question d'adhésion au Parti ouvrier français, quelques observations contre cette adhésion ayant été faite, le citoyen Boussemart explique et fait comprendre aux membres présents qu'ils n'ont et ne doivent pas fournir d'organisation à la société bourgeoise et capitaliste qui n'a et ne peut rien faire pour eux sans compromettre leurs profits et les engagent à adhérer au Parti ouvrier.

La proposition d'adhésion mise aux voix est adoptée à l'unanimité moins 3 voix. Mais après le vote ces derniers déclarèrent se rallier à la majorité aux applaudissements de tous.

Le citoyen Boussemart donne ensuite communication d'importantes décisions adoptées par le Comité cantonal et fait un exposé très précis de la marche du Parti et de son organisation.

Le citoyen Gauquié explique ensuite le but des groupes qui l'ont délégué pour assister à cette réunion.

La séance est ensuite levée après l'adoption de l'ordre du jour suivant :

« Les membres constituant la Ligue républicaine ouvrière, le « Réveil des Ruraux », réunis en séance extraordinaire le samedi 25 novembre, au siège, chez le citoyen Henri Delrue, conseiller municipal, après avoir entendu les explications des citoyens Boussemart, secrétaire du comité cantonal de Lannoy du Parti Ouvrier Français, et Gauquié, conseiller municipal, délégué des groupes les « Eclaireurs » et la « Fraternelle », donnent leur adhésion au Parti Ouvrier Français.

Ils s'engagent à se conformer à son règlement et à son organisation ; désignent les citoyens Carette, secrétaire de la ligue et Delrue conseiller municipal, pour s'entendre avec des groupes cités plus haut qui auront à les renseigner et à les faire marcher dans la voie du socialisme, et se séparent au cri de vive le Parti ouvrier ! vive la République sociale ! »

Les président et secrétaire de séance :

A. BOUSSEMART, H. CARRETTE.

Parti ouvrier. — Le groupe « Les Eclaireurs » se réunira le dimanche 3 décembre, à 4 heures du soir, chez le citoyen Boussemart à la Barrière. Présence de tous indispensable.

MARCQ-EN-BARŒUL. — Accident de travail. — Un sieur Ernest Ségard, âgé de 50 ans, mécanicien chez MM. Leblanc, a eu le pouce pris en nettoyant un engrenage de machine.

Le docteur Masson, appelé à lui donner ses soins, a constaté l'écrasement de la 2me phalange et a ordonné un repos de 3 semaines.

RONCQ. — Affaire de mœurs. — La police a mis en état d'arrestation un sieur Vandemaele Gustave, journalier, âgé de 33 ans, demeurant à Linselles au hameau du Bel an accusé d'attentats à la pudeur. Vandemaele a été transféré à Lille pour être mis à la disposition du parquet.

LE NORD

LILLE

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Le Président de la Section lilloise de la *Ligue des Droits de l'homme et du citoyen*, a reçu la communication suivante :

Le comité de la « Ligue française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen », après avoir pris connaissance des actes d'exploitation et de violence qui, d'après un certain nombre de témoignages, et en dehors des faits de guerre, se seraient exercés contre la population nègre du Soudan sous les plis du drapeau français, a décidé d'ouvrir une enquête pour vérifier l'exactitude de ces assertions.

Les droits de l'homme sont absolus et imprescriptibles pour toute créature humaine, et nulle raison d'Etat ne saurait exclure du droit des gens dans les expéditions coloniales, les habitants noirs ou blancs des pays sur lesquels s'étend la domination de la France.

La lumière doit être faite sur des faits qui s'ils étaient exacts, déshonoreraient la métropole.

Il faut en ce cas que la réprobation publique en soit le châtiment, et que des mesures soient sollicitées du Gouvernement pour en prévenir le retour.

Cet ordre du jour sera soumis à l'approbation des diverses sections de la « Ligue. »

Le Comité :

L. Trarieux, E. Duclaux, E. Grimaux, Mathias Morhardt, Georges Bourdon, Lucien Fontaine, Anatole Hopinhague, Maurice Bouchor, J.-J. Clamageran, Delpech, Henri Fontaine, docteur Gley, Yves Guyot, Louis Havet, Lucien Herr, F. Brissaud, Dr J. Hericourt, Dr Georges Hervé, Dr P. Langlois, Dr Louis Lapicque, Paul Meyer, A. Molinier, Thadée Natanson, Paul Passy, Francis de Pressensé, Jean Psichari, A. Ranc, A. Ratier, D. Paul Reclus, Joseph Reinach, Ary Renan, Charles Richet, G. Seailles, Seignobos, Ernest Vaughan, Madame J. Schmahl.

Le Comité de la section lilloise a fait la réponse suivante :

Monsieur le Président,

Le Comité de la section lilloise de la *Ligue française pour la défense des Droits de l'homme et du citoyen*, approuve la résolution adoptée à l'unanimité par le Comité central dans sa séance du 20 novembre.

Il proteste avec lui contre les actes de violence commis sur les nègres du Soudan, et le presse de faire une enquête et d'intervenir auprès des pouvoirs publics pour obtenir le châtiment des excès commis.

Pour le Comité :

Dufaux, Leleu, Dr Bécour, Jonquel, La Flège, Dodanthun, S. Bécour.

FACULTÉ DES SCIENCES

La Faculté des Sciences a procédé mercredi dernier, en assemblée de Faculté, à la distribution de ses prix et médailles pour l'année scolaire 1898-1900.

M. le doyen a adressé à chacun des lauréats, MM. Revel, Garcin, Sauton, Taconnet, Sonneville, Lenoir, Deroide et Descarpentries, quelques paroles de félicitations.

Faculté des Lettres. — Cours de langue et littérature françaises pour les étudiants étrangers. — M. Berret, professeur de rhétorique au Lycée, lundi 27 novembre, à 8 heures du soir (et tous les lundis), « Le Théâtre moderne ».

M. Béquignon, professeur de 4e au lycée. — Mercredi 29 novembre à 8 h. 1/2 du soir (et tous les mercredis). « La comédie classique ».

Lundi 27 novembre, à 4 h. 1/2, M. Langlois professeur, commencera son cours de Paléographie. Ce cours est public et essentiellement pratique. Des textes sont mis à la disposition des assistants.

Lundi 25 novembre, à 5 h. 1/2, réouverture du cours public d'histoire de la littérature dans le Nord de la France.

M. Langlais étudiera successivement les tableaux, la fable ésopique, le Roman de Renard, etc.

Jambe brisée. — En vidant une poubelle dans un tombereau, rue Saint-Hubert, Charles Plouvier, balayeur, âgé de 50 ans, demeurant rue des Poissonceaux, cour des Trépassés, est tombé et s'est fracturé la cuisse droite.

Il a été transporté à l'Hôpital Saint-Sauveur.

L'ivresse. — Hier matin, Victor Caudron, 27 ans, 87, rue de Juliers, se trouvait en état d'ivresse dans un estaminet de la rue de Juliers.

En se levant de sa chaise, il perdit l'équilibre et tomba sur des cache-pots et quelques bibelots qui furent brisés.

Des agents appelés, le conduisirent au poste du 6e arrondissement, mais il les injuria tout le long de la route. Contravention lui a été dressée.

Arrêté d'expulsion. — La police a mis en état d'arrestation le sieur Polyncre Delleur, 40 ans, tailleur d'habits, sans domicile fixe, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Cheval qui s'emballe. — Hier, vers 1 h. 1/2 de l'après-midi, M. Vaucomprez, propriétaire rue de Dunkerque avait arrêté sa voiture en face du vélodrome, quand tout à coup, le cheval, on ne sait pour quelle raison, s'emballa et partit à fond de train par l'avenue de l'Hippodrome.

En terminant l'angle de cette avenue et de la rue de Dunkerque, il se jeta sur un bec de gaz qui a été brisé et sa course s'arrêta de ce fait et le propriétaire put le rejoindre et le maintenir.

La voiture est quelque peu endommagée.

Un cheval à l'eau. — Dimanche matin, vers 9 heures, un camion des vidanges Lilloises était stationné près du canal de la Porte de Dunkerque.

Le cocher, Henri Brasdefer, avait eu l'imprudence d'attacher de très court son cheval par la bride au garde-crotte, et l'animal ayant fait un mouvement et se sentant tiré, tourna sur lui-même et tomba dans le canal.

Malheureusement, dans sa chute, il se trouva placé en dessous du camion de sorte qu'il était environ midi lorsqu'on put enfin le retirer, noyé bien entendu.

Cours de sténographie. — Ainsi que nous l'avons annoncé la semaine dernière, les cours organisés par le Cercle sténographique du Nord se sont ouverts les 21, 22 et 23 courant.

MM. les Professeurs se sont bornés dans leur première leçon à définir la sténographie, à retracer en quelques mots son histoire, et à montrer les services qu'elle peut rendre à chacun. Ils ont, en même temps, exprimé l'espoir que, dans un avenir prochain, les commerçants et les industriels, reconnaissant tous les avantages qu'ils peuvent tirer de l'emploi de secrétaires sténographes pour noter à la parole leur correspondance, suivront l'exemple des commerçants anglais et américains et auront tous leurs secrétaires sténographes.

En poursuivant ce but, le Cercle Sténographique du Nord fait évidemment œuvre très utile, et rend incontestablement service au commerce et à l'industrie.

Nous ne saurions donc trop engager les jeunes gens à profiter de ce que la première leçon n'a été qu'une leçon préparatoire, pour assister régulièrement à partir de la semaine prochaine aux cours du Cercle sténographique du Nord.

Vélos à 11 francs et vêtements à 4 francs. — Jeudi dernier a eu lieu une nouvelle réunion au Café de la Bourse, Grand'Place, réunion à laquelle assistaient un grand nombre de personnes intéressées dans les combinaisons ci-dessus. Il a été décidé de soutenir un premier plaignant, devant se présenter en appel.

Les personnes susceptibles de se joindre au groupe déjà formé, sont instamment priées de vouloir bien donner leur adhésion par écrit au Café de la Bourse, et remettre pour les frais de l'avocat du groupe, une somme de 2 francs, qui permettra, en raison du grand nombre d'adhérents, de poursuivre en appel.

PAS-DE-CALAIS

ACCIDENT AUX MINES DE CARVIN

L'ouvrier mineur Boussemart Félix, âgé de 24 ans, demeurant à Annœullin était occupé le 24 courant à l'extraction du charbon dans la taille n° 23 de la veine Saint-Henri, au fond de la fosse n° 2, lorsqu'en abattant avec son pic le faux toit qui recouvre la veine, il reçut sur le pouce de la main droite une pierre du poids de plusieurs kilos, qui lui écrasa la première phalange. Le docteur Delcroix qui lui a donné des soins n'a pu se prononcer jusqu'ici. L'amputation sera peut-être nécessaire.

Le délégué mineur Cordier a fait son enquête.

CAUCHY-A-LA-TOUR. — Chien volé. — Un chien de chasse, valeur 200 fr., appartenant à Garot Florimond, a été volé par le nommé Guelton, charretier au même lieu.

Procès-verbal a été dressé.

ESCALLES. — Suicide. — Mme Delin Pauline épouse de M. Berdin, garde-chasse, demeurant à Escalles, canton de Calais, s'est pendue à l'aide de son mouchoir de cou à un hangar se trouvant dans les champs.

Cette malheureuse femme âgée de 49 ans, donnait depuis quelque temps des signes de dérangement cérébral.

St-OMER. — Noyé. — Vendredi soir, vers dix heures, le nommé Lamoote Grégoire, batelier, âgé de 42 ans, né à Dixmude (Belgique), demeurant à Dunkerque, rentrait à bord de son bateau amarré au quai du Commerce.

En voulant retirer la planche permettant de passer de ce bateau au quai, il fit un faux mouvement et fut précipité dans le canal.

On se livra immédiatement à des recherches, mais ce ne fut que samedi qu'on put retrouver le corps du malheureux qui a été transporté à l'hôpital par les soins de M. le commissaire de police.

Lamoote laisse une veuve et trois petits enfants.

AIRE-SUR-LA-LYS. — Arrestations. — Les nommés Desse Ferdinand-Louis, âgé de 18 ans, journalier et Toulemonde, Edmond-Alphonse, âgé de 45 ans, cartonnier, tous deux nés à Lille, ont été mis en état d'arrestation au hameau de St-Martin, pour vagabondage.

L'AISNE

SAINT-QUENTIN. — Bonne trouvaille. — Un foreur vient de trouver au cours de ses sondages dans un terroir des environs une pépite d'or pesant 23 grammes.

A 3.460 francs le kgr., ce caillou aurifère a donc une valeur de 79 fr. 58.

Plus d'un laboureur rêvera d'en trouver de pareils dans ses terres.

TRIBUNAUX

LE BEC AUER

Jugement définitif. — La Cour de cassation, toutes chambres réunies, vient de rendre un arrêt qu'on peut considérer comme ayant force de loi, dans la question des usagers de becs ou de manchons à incandescence par le gaz.

En la circonstance, l'usager est la personne quelconque qui emploie la contrefaçon du manchon Auer.

Est-elle punissable si, de bonne foi, elle emploie un bec ou un manchon contrefait.

Après exposé et discussion des articles 40 et 41, de la loi du 5 juillet 1844, la cour a conclu que tout commerçant qui, dans sa boutique emploie, même de bonne foi, un manchon contrefait, est punissable comme contrefacteur.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 25 novembre

Président : M. DASSONVILLE.

L'AGRESSION NOCTURNE DE L'ARSENAL

Dans la nuit du 20 au 21 novembre, M. Louis Petit, 37 ans, maçon, 6, place de Condé, qui regagnait son domicile après avoir passé la soirée avec M. Paul Dhallaine, émouleur rue du Faubourg des Postes, fut assailli en face de l'Arsenal par deux individus qui, après l'avoir roué de coups, lui enlevèrent son porte-monnaie.

Quelques instants auparavant, les mêmes individus avaient houspillé Paul Dhallaine qui avait quitté son compagnon à la Porte des Postes.

Ces deux escarpes, arrêtés par M. Chagno commissaire de police du 7e arrondissement sont Charles Fabre, 20 ans, journalier, rue du Faubourg du Sud, cité Millot, et Constant Hazeler.

Le tribunal condamne Hazeler à 8 mois et Fabre à *deux ans* de prison.

Voleur à la trouvaille. — Auguste Lange, 21 ans, garçon de café, est un professionnel du vol à la trouvaille. Il fait semblant d'avoir trouvé une petite boîte en carton contenant un bijou étiqueté et essaie de vendre sa trouvaille à un passant pour une dizaine de francs. Le bijou vaut quelques sous.

Quatre condamnations pour ce motif n'ont pas découragé Lange qui s'est encore une fois fait pincer le 10 novembre, dans la rue de Béthune au moment où il entreprenait Mme Dussart, 44, rue des Molletles.

Cette fois il est condamné à un an de prison et à la *relégation*.

Escroquerie. — Au commencement de cette année venaient s'établir, 126, rue Esquermoise, au 2e étage, Cornelis Vandeweghe, 37 ans, Jeanne Zwitzer, femme Sichel, 26 ans, Guillaume Sichel, 28 ans, et Marie Deltemeyer, 58 ans.

Cette bande profita de son trimestre de location pour se livrer à des escroqueries commerciales de haut vol.

Ils ont ainsi escroqué pour 750 fr. de marchandises à M. Kopp d'Offenback et pour 105 fr. à M. Karl de Bamberg.

Le tribunal condamne la femme à 18 mois de prison et les trois hommes à deux ans chacun.

Affaires diverses. — Florimond Brisseau 42 ans, marchand de légumes à Lys, pour abus de confiance, 25 fr. avec sursis.

Charles Coola, 36 ans, emballeur à Roubaix 15 jours pour coups, Eugène Petit, 25 ans, journalier, 8 jours avec sursis. Albert Petit, 16 ans, acquitté.

Grégoire Miquet, de Mouveaux, pour coups, 15 jours avec sursis et Paul Miquet, 6 jours avec sursis.

Maria Vandeworde, 21 ans, fileuse à Lille, pour vol, 2 mois de prison.

Léopold Desimplaere, 38 ans, briquetier à Wattrelos, pour abus de confiance et par défaut un an et cinquante francs d'amende.

J.-B. Derensy 31 ans, charretier à Armentières pour vol, 1 mois.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE ROUBAIX

Un jugement intéressant

Dans sa séance du 16 novembre, le tribunal de simple police de Roubaix avait à juger une contravention dressée le 12 novembre, par un agent, sur l'ordre du service de la voirie, à un sieur D... qui ne s'était pas conformé à un arrêté individuel du 19 août dernier, par lequel le Maire de Roubaix l'invitait à construire un trottoir au droit de sa propriété, sise boulevard de Mulhouse, à Roubaix, conformément aux articles 1 et 62 du règlement du 20 novembre 1875.

M. Wibaux, avocat mandataire du sieur D. a opposé aux poursuites arguments, savoir :

1° Il a contesté l'usage en vertu duquel les frais de construction des trottoirs seraient à la charge des propriétaires riverains.

2° Il a déclaré qu'une justification de l'accomplissement des formalités prescrites par la loi du 7 juin 1845 n'avait pas été produite en l'espèce.

3° Il a invoqué une décision du Conseil d'Etat en date du 13 novembre aux termes de laquelle une largeur spéciale et limitée, devait être fixée, dans le cas présent.

Après avoir entendu les conclusions du ministère public, M. Petit, juge de paix, a rendu le jugement suivant dont nous donnons quelques détails.

Attendu que le sieur D... ne s'est pas conformé aux prescriptions d'un arrêté individuel lui imposant à la date du 19 août dernier, la construction d'un trottoir au droit de sa propriété, boulevard de Mulhouse, à Roubaix.

Attendu en premier lieu que la contestation sur l'usage local qu'il oppose à la poursuite n'est pas admissible, que cet usage local est reconnu et constaté dans un arrêté du Préfet du Nord en date du 9 août 1862 ; que l'article 3 de cet arrêté déclare que conformément aux anciens usages, les dépenses de construction, de restauration et d'entretien des trottoirs dans les rues et places de la ville de Roubaix, sont à la charge des propriétaires riverains.

Attendu en second lieu que l'arrêté préfectoral précité constate l'accomplissement des formalités prescrites par l'article 2 de la loi du 7 juin 1845 en ce qui concerne la construction des trottoirs à Roubaix ; qu'une délibération du Conseil municipal a provoqué la déclaration d'utilité publique, qu'une enquête a eu lieu, que la construction et l'entretien des trottoirs de la ville de Roubaix ont été déclaré d'utilité publique.

Attendu que l'obligation qui y correspond s'étend à tous les trottoirs sans exception même à ceux qui longent des terrains nus aux termes d'une ordonnance rendue par le lieutenant général du souverain baillage de Lille du 20 mai 1747 et interprétée en ce sens par le Ministre de l'Intérieur dans une lettre au Préfet du Nord en date du 9 janvier 1809 ;

Attendu enfin que la 3e objection du sieur D... est prévue et réfutée par le règlement municipal de 1875 qui étaye sur l'ordonnance de 1747 toujours en vigueur proportionne la largeur des trottoirs à celle des rues ou places où ils sont construits.

Par ces motifs condamne le sieur D... en 1 franc d'amende et aux dépens liquidés à (?) fixe à 2 jours la durée de la contrainte par corps, et dit que dans un délai de 2 mois à partir de la signification du présent jugement ledit sieur D... sera tenu de construire un trottoir le long de sa propriété suivant la largeur réglementaire, que faute de ce faire, passé ce délai, le maire de Roubaix est autorisé à faire procéder à cette construction aux frais du condamné.

Le Gérant, Jean PIOTEIX.

Lille. — Imprimerie de l'*Egalité*, 23, Rue de Fives, 23